

Fiche projet – Demande de subvention Fonds d’Investissement Santé (FIS)

Informations sur le demandeur / porteur

Nom ou raison sociale	Maison de Santé de Hautepierre
Porteur du projet	Maison de Santé de Hautepierre (Représentantes légales : Mmes Claire MOULET et Myriam ERNST)
Adresse	11 rue Marguerite Yourcenar 67200 Strasbourg
Téléphone	03 88 36 88 77
E-mail	coordination.mshautepierre@orange.fr
N° SIRET	809 334 584 00012
Statut juridique	SISA, Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
Taille de la structure	14 professionnels libéraux, salariés et vacataires confondus
Personne à contacter	Anaïs CAYLA
Fonction	Coordinatrice

Informations sur le projet

Intitulé du projet	Aménagement et équipement des nouveaux locaux de la Maison de Santé de Hautepierre
Description / modalités pratiques	Ouverte en décembre 2014 au sein de la maille Catherine, la Maison de Santé de Hautepierre a toujours été en attente de locaux pérennes. Avec l'évolution des besoins du territoire et une volonté d'agrandir l'équipe pour y répondre, les locaux actuels, situés 11 rue Marguerite Yourcenar, ne sont plus adaptés : 6 bureaux disponibles pour environ 8 ETP et 14 professionnelles, transformation de la salle de réunion et d'actions en bureau, mauvaise isolation phonique, séparation du local par le hall d'entrée commun à l'immeuble, conditions d'accueil dégradées... Porté par le bailleur social Ophéa et avec le soutien financier du FEDER, de la Région Grand Est, de la CeA et de la Ville de Strasbourg, un nouveau bâtiment est en cours de construction au 15 Avenue Tolstoï, à proximité immédiate du lieu actuel d'exercice. Destiné à accueillir la Maison de Santé sur une surface de 390 m², il sera livré au printemps 2026.
Objectifs visés	Renforcer et pérenniser l'offre de soins de proximité au sein du quartier de Hautepierre dans une approche de santé participative (ou communautaire) : • prise en compte des besoins en santé et des freins à l'accès aux soins et aux droits ; • développement d'un réseau partenarial d'acteurs médico-sociaux ;

	• mise en place d'actions de santé publique, de prévention et de promotion
Public cible	Habitants de Hautepierre et des quartiers limitrophes dont le bassin de vie se trouve tout ou en partie à Hautepierre
Localisation du projet	15 Avenue Tolstoï, Strasbourg
Date d'autorisation de démarrage	Avril 2025
Date de fin de réalisation	Septembre 2026
Contreparties proposées (ex : mention CeA dans les communications)	Implantée au cœur d'un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), la Maison de Santé de Hautepierre s'engage, dans le cadre du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, à : En matière d'accès aux soins : • Renforcer l'offre de soins de premier recours dans le quartier de Hautepierre, en assurant une prise en charge coordonnée des habitants, avec une attention particulière portée aux personnes sans médecin traitant, en situation de précarité ou souffrant de pathologies chroniques. • Développer une pratique de soins accessible, inclusive et adaptée aux besoins de la population locale, notamment en facilitant l'accès à des consultations de prévention ou spécialisées. En matière de coopération territoriale :

	• S'inscrire activement dans les dynamiques territoriales de coordination, en lien avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du quartier, notamment les services de la PMI, les structures associatives locales, les dispositifs de médiation en santé ou les actions menées par la CPTS. En matière de formation : • Accueillir régulièrement des internes et étudiants en santé, dans une logique de transmission, de formation et de découverte des pratiques professionnelles en quartier prioritaire de la ville. En matière de prévention et d'éducation en santé : • Participer à des actions de prévention dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux (actions collectives, dépistages, ateliers de santé publique, interventions scolaires, etc.). • Mobiliser l'équipe pluridisciplinaire autour de projets de santé publique adaptés aux problématiques locales (santé mentale, addictions, santé des jeunes, santé des femmes, etc.). En matière de communication : • Assurer une communication claire sur le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, via un affichage dans les locaux et dans les supports de communication liés au projet d'aménagement ou aux actions menées par la structure. En complément des engagements thématiques précédemment mentionnés, le porteur de projet s'engage à :
--	---

	Participer, aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace et des partenaires institutionnels concernés, à un comité de suivi visant à évaluer régulièrement la mise en œuvre des engagements réciproques définis dans la convention.
--	---

Informations financières

Coût total du projet (€ TTC)	61 379,78 €
Montant sollicité auprès du FIS (€)	18 413,93 €
Autres financements sollicités ou obtenus (nom des financeurs, montants)	
Montants confirmés (pièces justificatives disponibles)	
Répartition prévisionnelle du financement (en % ou en € par financeur)	La répartition prévisionnelle du financement est la suivante : les fonds propres et recettes ACI représentent 75,34 % du coût total, soit 37 238,85 € ; la Région Grand Est contribue à hauteur de 11,58 %, soit 5 727,00 € ; enfin, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) soutient ce projet à hauteur de 13,08 %, soit 18 413 €. Le montant total du projet s'élève à 49 378,85 € TTC.
Avez-vous déjà bénéficié d'un financement CeA pour un projet similaire ? (oui/non – si oui, précisez)	Non